



Le bénévolat est au cœur de la vie de notre association. L'ANRF Section de Montréal reconnaît le travail des bénévoles et désire souligner leur contribution au succès des activités de la Section. Cette politique a pour objectif de faciliter la gestion de l'implication bénévole et sert de document de référence pour transmettre l'information à chaque bénévole quant aux avantages que ceux-ci peuvent recevoir en échange de leur engagement. Cette politique vise donc à reconnaître l'importance de l'implication de chacun et à créer un sentiment de fierté et d'appartenance.

1. Définitions

Le **bénévolat** se définit comme une action gratuite et associée au développement de la personne et de notre organisation.

Le **bénévole** est une personne qui accepte d'effectuer une tâche sans rémunération selon ses propres motivations et en respectant les orientations et les valeurs de l'organisme pour lequel il fait du bénévolat.

2. Objectifs de la politique

- Établir un fonctionnement harmonieux et clair entre les bénévoles et les responsables de la Section;
- Former et mobiliser les bénévoles face à la réalisation des orientations de la Section;
- Reconnaître et mettre en valeur la contribution des bénévoles.

3. Avantages pour les bénévoles :

- Se sentir utiles et membres actifs du réseau des retraités de la Fonction publique fédérale (ou du Canada);
- Contribuer à leur propre développement et à celui de leur communauté;
- Contribuer au mieux-être des membres;
- Rencontrer des gens, partager et fraterniser.

4. Obligations des bénévoles:

- Agir en conformité avec la mission et les orientations de la Section et contribuer à la visibilité positive de la Section;
- Être ouvert et honnête concernant leur motivation, leur disponibilité et leurs buts;
- Ne pas tirer d'avantages additionnels à des fins personnelles, issus des activités ou des ententes dans le cadre de l'action bénévole, autres que ceux prévus pour les membres;
- Bien comprendre le travail avant de l'accepter;

- Remplir leurs fonctions efficacement et honnêtement;
- Participer aux formations/sessions d'information qui leur seraient offertes;
- Énoncer leurs satisfactions et insatisfactions en regard de leurs tâches et suggérer des améliorations;
- Respecter la confidentialité;
- Aviser leur responsable aussitôt que possible s'ils ne pensent pas pouvoir remplir leurs tâches.

5. Engagements de la Section envers les bénévoles:

- Leur fournir une description précise de leurs tâches, de leurs responsabilités et de leurs fonctions et de qui ils relèvent;
- Leur offrir des tâches et des défis, selon leur expérience, leurs préférences personnelles ainsi que leur formation et expérience de vie;
- S'entendre avec eux sur les heures de disponibilité;
- Les soutenir, les encadrer et leur donner du feed-back;
- Être à leur écoute et à leur démontrer notre appréciation du travail bien fait;
- Leur offrir un repas annuel lors d'une activité de remerciements;
- Leur souligner notre sympathie par un message, en cas de maladie ou de décès dans leur famille proche;
- Leur consentir, pour éviter que leur engagement ne représente un coût pouvant limiter leur implication, un remboursement des frais suivants :
 - Un repas selon les tarifs approuvés par la Section, lors des activités se déroulant aux heures de repas si l'implication bénévole est de quatre heures et plus, et sur présentation du formulaire à cette fin.
 - Le déplacement pour venir au bureau de la Section, selon les tarifs approuvés par la Section, sur présentation d'un formulaire à cette fin.

1- Approuvé au CA

6 juillet 2010

2- Révisée par le Comité exécutif

3 novembre 2010

3- Approbation électronique du CA

13 novembre 2010